



COMMUNE DE VILLERVILLE

Monsieur et Madame Andrei
KHALIPINE
26 Impasse Daubigny
14113 VILLERVILLE

Villerville, le 6 mars 2021

Par LRAR n° 1A 191 250 1313 0
Objet : Confortement de la falaise
Parcelle B1216 et Impasse Daubigny
Courriers RAR du 16/02/2021

Madame, Monsieur,

Je vous remercie pour vos deux courriers qui abordent deux sujets distincts.

En ce qui concerne la parcelle B1216, je prends acte de votre accord pour une cession gratuite du tréfonds à la commune dans le cadre du projet de confortement de la falaise. En conséquence, je demande à Me Esnol, notre notaire, de préparer la Promesse Unilatérale de Vente pour la cession du tréfonds de la propriété familiale afin de la soumettre au prochain Conseil Municipal. A cette occasion, je vous renouvelle mes remerciements permettant la réalisation du projet.

En ce qui concerne l'impasse Daubigny, il m'apparaît que nous poursuivons les mêmes objectifs à savoir que l'impasse Daubigny doit devenir propriété de l'ensemble des riverains qu'elle dessert et qu'il soit possible d'utiliser le tréfonds et le nez de falaise.

A ce jour, le notaire comme le conservateur des hypothèques constatent qu'aucun des riverains de l'impasse Daubigny n'a de titre de propriété de la parcelle B 830. C'est pourquoi, il a été proposé de régulariser cette situation par une acquisition communale suivie d'une vente simultanée à l'ensemble des riverains (sauf tréfonds sur la partie nécessaire au projet et nez de falaise). Ainsi, nos objectifs communs seraient tenus : les riverains seront co-proprétaires titrés de l'impasse Daubigny et les travaux de la falaise seraient réalisables.

Je reste à votre disposition pour évoquer ensemble les actions qui conviendraient le mieux à cette situation et à la réalisation du projet.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Michel MARESCOT

Copie Me Esnol

